Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_110-DE

TRANSITION ECOLOGIQUE

DCC25-110

OBJET : PROJET DE CREATION D'UNE FILIERE CHANVRE : AVIS SUR LE LANCEMENT DE LA PHASE OPERATIONNELLE

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge des Transitions écologique et énergétique et de l'Agriculture, présente le rapport suivant :

1. UN CONTEXTE AGRICOLE EN FORTE ÉVOLUTION

Dans les 10 années à venir, le paysage agricole va évoluer. **Le nombre d'exploitations agricoles va fortement diminuer dans le sud-est du département d'Ille-et-Vilaine**, entraînant une augmentation des surfaces et, sans doute, une **diminution significative de l'élevage**. Les **surfaces de cultures de vente vont augmenter.**

Or, les **systèmes de cultures devront s'adapter au réchauffement climatique. Ils devront aussi être économes en eau et en intrants**. L'allongement des rotations de cultures deviendra une nécessité. La mise en place de nouvelles cultures est une solution.

2. LE CHANVRE : UNE CULTURE ADAPTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Au XIXème et au début du XX siècle, le territoire sud-est de l'Ille-et-Vilaine se caractérisait par la culture du chanvre (par exemple sur Amanlis), les fibres étant destinées à la fabrication de toiles notamment pour les voiles des bateaux malouins. Aujourd'hui, un regain de cette culture est observé en France avec de très nombreux débouchés.

La culture de chanvre est aussi économe en eau et en intrants. La ressource en eau tant en quantité qu'en qualité est une préoccupation des élus. Mais le développement de la culture de chanvre sur le territoire doit assurer pour les producteurs une marge suffisante pour qu'elle puisse trouver un attrait.

3. UNE DÉMARCHE ENGAGÉE POUR ÉTUDIER LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE LOCALE

C'est pourquoi sous la précédente mandature, Roche aux Fées Communauté a souhaité étudier la mise en place d'une **filière chanvre locale, de la production à la première transformation qui s'inscrivait pleinement dans les orientations de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) visant à accompagner le changement climatique et préserver les ressources locales (dont l'eau) et de sa stratégie de développement économie visant à accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques.**

Roche aux Fées Communauté a confié, après consultation, une étude d'opportunité et de faisabilité au groupement dont le mandataire est la chambre d'agriculture de Bretagne avec comme cotraitant Karibati. Cette étude a été menée en lien étroit avec les agriculteurs, les collectivités, les acteurs économiques afin d'évaluer les conditions du développement d'une filière chanvre. Elle s'est inscrite dans le **cadre du Contrat des Coopérations métropolitaines** et a mobilisé plusieurs **échelles d'intervention**.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_110-DE

Une étude d'opportunité et de faisabilité confiée au groupement dont le mandataire est la chambre d'agriculture avec comme cotraitant Karibati a été portée par Roche aux Fées Communauté, en lien étroit avec les agriculteurs, les collectivités, les acteurs économiques afin d'évaluer les conditions du développement d'une filière chanvre.

4. UNE RÉFLEXION MENÉE À PLUSIEURS ÉCHELLES

Cette étude s'est inscrite dans le **cadre du Contrat des Coopérations métropolitaines** et a mobilisé plusieurs **échelles d'intervention** :

- Le territoire de Roche aux Fées Communauté ;
- Les 16 intercommunalités partenaires du Contrat des coopérations ;
- La Chambre d'agriculture de Bretagne ;
- La Région Bretagne, dans le prolongement de sa stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

Elle répondait à plusieurs enjeux :

- **Environnementaux** (économie d'eau, peu d'intrants…) ;
- **Économique** (diversification agricole, développement de matériaux biosourcés pour le bâtiment et structuration d'une filière locale) ;
- **Agronomiques** (meilleure fertilité des sols…).

5. UNE ÉTUDE QUI CONFIRME LE POTENTIEL D'UNE FILIÈRE CHANVRE LOCALE

L'étude a montré que :

- Les analyses pédoclimatiques ainsi que les profils de productions confirment un **potentiel de production significatif**.

- L'étude de marché met en évidence des **débouchés particulièrement porteurs dans le secteur du bâtiment biosourcé ainsi que pour la valorisation de la graine**.

- La concertation menée auprès des agriculteurs, collectivités et acteurs économiques a fait émerger une **vision partagée** : **privilégier un démarrage progressif via un partenariat avec une chanvrière existante** afin de sécuriser les débouchés, structurer la production locale et acquérir de l'expérience avant d'envisager un outil de transformation sur le territoire.

6. UNE NOUVELLE ÉTAPE : STRUCTURER ET METTRE EN ŒUVRE LA FILIÈRE

Les résultats concluent ainsi à la faisabilité technique, économique et organisationnelle d'une filière locale, tout en soulignant la **nécessité de passer désormais à une phase opérationnelle centrée sur :**

- **l'animation de la filière,**
- **la mobilisation des producteurs,**
- **la sécurisation des partenariats**
- **le développement des marchés afin de transformer ce potentiel en projet économique concret pour le territoire.**

Cette **nouvelle étude** estimée à 18 mois continuerait être **pilotée par RAFCOM au niveau du contrat de coopération métropolitain** avec les EPCI intéressés.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_110-DE

Cette étude, sous réserve d'une décision du Président prise en ce sens, serait confiée au groupement dont le mandataire serait la Chambre d'Agriculture, avec comme co-traitants Karibati, ainsi que Lin et Chanvre.

Cette comprendrait **3 phases :**

- **Phase 1 : Mobilisation des acteurs pour construire collectivement la filière comprenant 2 axes :**
  - Axe 1 : Gouvernance et Cadrage Politique avec pour objectif de valider la solidité du projet tant du point de vue politique que partenarial auprès des coopérations pour garantir sa continuité budgétaire et politique lors du nouveau mandat.
  - Axe 2 : Mobilisation et mise en route de la démarche sur le territoire avec pour objectif de créer une dynamique avec les différents acteurs de la filière. La création d'un noyau dur d'agriculteurs est une étape essentielle pour engager la suite du projet.

- **Phase 2 : Animation de la dynamique collective.** L'objectif est de consolider la démarche à partir du collectif d'agriculteurs en place et d'organiser des temps forts pour renforcer les compétences, les liens de coopération et la compréhension des marchés.

- **Phase 3 : Structuration et pérennisation de la démarche constituée de 2 axes :**
  - Axe 1 : Création de la structure et de la marque.
  - Axe 2 : Accompagnement agronomique et logistique de la culture du chanvre auprès des agriculteurs.

L'objectif n'est pas seulement de poursuivre une étude, mais bien de transformer un potentiel agricole et économique en projet de territoire, créateur de valeur locale, d'emplois et de débouchés durables.

7. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Montant forfaitaire de l'accompagnement (TTC)	**70 080 €**	Part contrat de coopération- 80 % max	56 064€
		Part RAFCOM 20%	14 016€
TOTAL	70 080 €	TOTAL	70 080€

Il vous est proposé :

- ***D'approuver la poursuite de cette démarche pilotée par Roche aux Fées Communauté** et, partant, le lancement de cette nouvelle étude opérationnelle **Construction d'une filière chanvre à l'échelle du contrat de coopération ;***

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_110-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance